

Les dispensaires de l'ostéopathie



Présentation

Historique

Organisation

*Porteur
d'avenir*

Premier pas

Présentation

Fondée par une équipe d'ostéopathes, L'association les dispensaires de l'ostéopathie a pour objet :

- D'aider et d'apporter une assistance aux personnes démunies ou en grande difficulté, notamment dans le domaine de la santé, en dispensant des soins

ostéopathiques préventifs ou thérapeutiques.

- De promouvoir l'ostéopathie, considérée comme une approche globale et manuelle de la santé, par toute action, quelque en soit sa forme.

Historique

Depuis toujours, devant des patients aux faibles ressources de nombreux praticiens donnent des soins ostéopathiques sans demander une rémunération.

Depuis plus de 25 ans, dans les Alpes, les mercredis de l'ostéopathie est une association de professionnels qui donnent bénévolement des soins ostéopathiques aux enfants handicapés ou démunis.

Depuis plus de 5 ans, dans la région lilloise Ostéo-partage est une association de professionnels qui offre l'accès aux soins ostéopathiques aux plus démunis.

En avril 2008, une équipe d'ostéopathes crée une association les dispensaires de l'ostéopathie :

- afin que se rassemblent au sein d'un même mouvement les initiatives existantes sur tout le territoire.
- afin que fleurissent mille dispensaires de l'ostéopathie...

Organisation



Une association nationale, des associations départementales autonomes et liées par un contrat d'agrément.

Les dispensaires de l'ostéopathie s'organisent sur deux niveaux :

Une association nationale et des associations départementales.

L'association nationale est relayée par des associations départementales, autonomes juridiquement et cependant liées à l'association nationale les dispensaires de l'ostéopathie par un contrat d'agrément qui définit leurs obligations.

L'association nationale fédère les diverses associations qui ont la même vocation.

Elle apporte un appui technique aux associations départementales

Elle veille au bon fonctionnement de celles-ci.

Elle aide à la cohérence des interventions ostéopathiques

Elle assure la communication générale.

Porteur d'avenir

Tu as un désir d'engagement pour une aventure militante et humanitaire :

Celle de promouvoir l'ostéopathie dans son entité et d'apporter vos soins aux personnes démunies ou en grande difficulté.

Ce document t'aidera à réaliser ton intention...

La première des choses est de valider ta motivation ... puis de faire un pas pour nous retrouver.

Toi aussi tu pourras être un porteur d'avenir pour notre beau métier et pour des personnes pris dans une spirale qui les embarque vers l'exclusion.

Plus nous serons nombreux plus l'engagement sera léger et porteur de satisfaction partagée.

Le premier pas

N'hésite pas à faire ton premier pas dans notre aventure.

Notre équipe est constituée d'une trentaine d'ostéopathes.

L'association locale « les dispensaires de l'ostéopathie » de l'Hérault est basé à Montpellier, Son bureau est composé d'Irène Bringuier, Edouard Hatt, Tiphaine Benoît,, Catherine Blondin, Philippe Martineau, Jean-Michel Mouchez, Eric Perraux.

Sur simple demande, nous te ferons parvenir les statuts, la charte éthique, le règlement intérieur, la date de notre prochaine réunion et si cela t'intéresse une proposition pour se rencontrer et discuter d'une multitude de questions que tu pourrais te poser et auxquelles nous pourrions t'apporter notre réflexion : Hygiène, gratuité, financement, prospectus, matériel, évaluation, travail à deux, échange entre professionnels, partage autour de l'expérience etc.

Le lieu d'intervention : A Montpellier, nous avons deux lieux où nous interviendrons bénévolement tous les mardis après-midi, au centre d'accueil 6 impasse du jardin de plantes et au dispositif Lits Haltes Santé Solidarité à la Mosson.

Chacun est libre de sa fréquence d'intervention. Actuellement la moyenne se situe à une permanence tous les deux mois.



*Statuts,
engagement,
charte éthique,
lieu d'intervention.*

Critères d'adhésion

Le titre de membre est donné, aux personnes apportant à l'association une collaboration active et ayant répondu aux critères définis ci-après :

- avoir bénéficié d'un enseignement d'ostéopathie incluant la formation initiale correspondant à la législation en vigueur et une formation complémentaire afin de posséder l'ensemble des méthodes et techniques ostéopathiques, traditionnelles et novatrices telles qu'elles sont pratiquées dans la plupart de pays d'Europe et du Monde.
- exercer uniquement l'activité professionnelle d'ostéopathe.
- être parrainé par deux membres de l'association à jour de cotisation.

Le titre de membre est donné pour un an renouvelable et ne peut être conservé quand cesse cette collaboration.

*Une aventure s'ouvre
à toi ...*

Les dispensaires de l'ostéopathie

Résidence
Domitienne,
Bât. A, Apt.9
335 rue du Triolet
34090
Montpellier

Contact
disos@orange.fr
Portable
06 87 46 11 77



≡Les dispensaires de l'ostéopathie≡

Les fondateurs

Irène Bringuier, Luc Le Moal, Alexis Marchand, Philippe Martineau, Jean-Michel Mouchez, Eric Perraux.